

CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le critérium fédéral est réservé aux joueurs licencié(e)s FFTT traditionnels dans un club affilié au Comité de Haute-Savoie.

Tous les joueurs de poussins à vétérans sont autorisés à jouer.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

L'inscription quote-part départementale est de 9 euros pour les catégories jeunes et 12 euros pour les séniors-vétérans.

Les inscriptions sont gérées par Pierre BOUCHET et vous pouvez inscrire des joueurs de votre club dans « SPID espace MON CLUB ».

A l'issue du 1er tour et après chaque tour les inscriptions pour les tours suivants sont encore possibles. Les joueurs seront automatiquement pris à l'échelon départemental (exception faite pour les joueurs numérotés et à haut classement).

ARTICLE 3 : ORGANISATION SPORTIVE

Les joueurs jouent par catégories d'âge généralement dans des tableaux de 16 et sont obligés d'arbitrer pour les catégories poussins, benjamins et minimes.

Le nombre de divisions et de joueurs est ajusté par rapport aux inscriptions des clubs.

Il y a 3 lieux de pratiques différents à chaque tour du critérium :

- les poussins, benjamins et minimes évoluent sur un même lieu le samedi
- les cadets sont entre eux le samedi après-midi
- les juniors et séniors évoluent sur un même lieu le dimanche

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 1,5

Constitution du premier tour

La qualification des joueurs tient compte du cumul des points CF de la saison passée. Le joueur classé 1^{er} du dernier tour de l'année 2024/2025 en D1 monte en PN s'il ne change pas de catégorie.

Pour le 1er tour les joueurs sont placés à partir du dernier classement officiel diffusé.

Pour les tours suivants les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places).

Le nombre d'intégrations de joueurs et joueuses dont c'est la 1ère participation au CF ou qui ont arrêté au moins une saison est limité à 25 %, soit 4 pour un groupe de 16, et 3 pour un groupe de 10.

Montées et descentes

*** Montées**

• En PN

A l'issue de chacun des trois premiers tours départementaux pour les tableaux masculins voici le nombre de montées de D1 en PN :

- moins de 11 ans : 3 montées
- moins de 13 ans : 2 montées
- moins de 15 ans : 2 montées
- moins de 19 ans : 1 montée
- seniors : 1 montées

• En Départementale

Si le tableau est égal ou supérieur à 16 il y a 5 montées d'une division départementale à l'autre.

*** Descentes départementales**

Si le tableau est égal ou supérieur à 16 il y a 5 descentes d'une division départementale à l'autre.

Les descentes sont aussi fonction des descentes de la PN.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT

Les divisions avec des tableaux de 16 joueurs sont réparties de benjamins à seniors en 4 poules de 4.

Dans chacune des poules tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4. Ils sont ensuite placés dans un tableau final prédéterminé. Toutes les rencontres de classement sont jouées.

Le club organisateur fournit les balles de compétitions.

ARTICLE 5 : RETARD et FORFAIT

Retard

Le joueur doit impérativement prévenir le JA de son retard 15 mn minimum avant le début de la compétition.

Si un joueur arrive en retard alors que la poule est déjà commencée il peut disputer ses autres matches de poules. S'il arrive après que la poule soit finie il est considéré comme 4^{ème} de poule et sera intégré en tableau en KO.

Forfait

Tout joueur engagé pour un tour dans une division donnée doit honorer cet engagement.

Si un joueur est forfait il doit prévenir par mail : cd74tt@wanadoo.fr et par sms au 06 09 77 70 41 (Stefan BRIERE) et/ou 06 14 46 28 76 (Elise DESCHAMPS), minimum 48h avant la compétition pour être sûr que le JA ait pris note de ce forfait. S'il ne prévient pas dans ce délai imparti il devra s'acquitter de 15 euros. L'amende sera réclamée à son club. Exception faite sur certificats médicaux pour blessure ou maladie.

Si un joueur est forfait il descend automatiquement de division quelque soit le motif.

FINALES INDIVIDUELLES PAR CATEGORIES DU 74

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les championnats individuels sont destinés à tous les joueurs de nationalité française ou domiciliés en France licenciés traditionnels dans un club du CD 74. Les sélections se font aux points classements.

Les joueurs qui veulent participer à 2 catégories devront s'inscrire 2 fois : dans leur catégorie et dans la catégorie supérieure.

Pour participer à la catégorie supérieure le joueur doit obligatoirement s'inscrire à sa catégorie d'âge.

Les joueurs sont qualifiés aux points classements de Janvier 2026. En sénior il y a un tableau de 24 joueurs, de benjamins à juniors tableau de 16 joueurs, celui des poussins de 12 joueurs. En benjamin il y a 8 qualifiés aux points classements et 4 wild car sont accordées par le Comité.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Les championnats individuels sont ouverts sur inscription entre 1 mois et 15 jours avant l'épreuve dans « SPID espace MON CLUB ».

L'inscription pour tous les joueurs s'élève à 8 €.

Attention si un club inscrit un joueur et le retire moins de 15 jours avant l'épreuve le club devra s'acquitter d'une amende de 10 euros.

Exception faite sur certificats médicaux pour blessure ou maladie.

ARTICLE 3 : ORGANISATION SPORTIVE

Les jeunes ne pourront participer qu'à un seul tableau par jour de compétition. La répartition des tableaux sur les 2 journées permet à un jeune de participer à sa catégorie et à la catégorie supérieure (s'il est qualifié par ailleurs).

Répartition des tableaux sur chaque journée :

Samedi : poussins - minimes - juniors

Dimanche : benjamins - cadets - seniors + toutes les catégories filles (poussines à séniors)

Que ce soit chez les hommes ou chez les femmes toutes les parties sont disputées.

Le coefficient est de 1,50.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT

Le tableau senior avec ses 24 joueurs est constitué de 8 poules de 3 joueurs.

Le tableau poussin avec ses 12 joueurs est constitué de 4 poules de 3 joueurs.

Les catégories de benjamins à juniors avec ses 16 joueurs sont constituées de 4 poules de 4 joueurs.

A l'issue des poules un tableau intégral est disputé.

Les différents tableaux des catégories féminines sont constitués de poule où toutes les joueuses se rencontrent. Le J.A peut adapter la formule.

Pour chaque match il y a des arbitres. Les joueurs sont obligés d'arbitrer.

Le club organisateur fournit les balles de compétitions 3 étoiles.

ARTICLE 5 : RETARD ET FORFAIT

Retard

Le joueur doit impérativement prévenir le JA de son retard 15 mn minimum avant le début de la compétition. Si un joueur arrive en retard alors que la poule est déjà commencée il peut disputer ses autres matches de poules et la suite de la compétition.

Forfait

Si un joueur est forfait il doit prévenir par mail : cd74tt@wanadoo.fr et par sms au 06 09 77 70 41 (Stefan BRIERE) et/ou 06 14 46 28 76 (Elise DESCHAMPS), minimum 48h avant la compétition pour être sûr que le JA ait pris note de ce forfait. S'il ne prévient pas dans ce délai imparti il devra s'acquitter de 15 euros. L'amende sera réclamée à son club. Exception faite sur certificats médicaux pour blessure ou maladie.

ARTICLE 6 : RECOMPENSE

Les trois premiers de chaque tableau masculins et féminins sont récompensés.

ARTICLE 7 : QUALIFICATIONS

Le premier de chaque tableau jeune est qualifié automatiquement aux titres régionaux par catégories.

FINALES PAR CLASSEMENT

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les finales par classement sont réservées aux joueurs licencié(e)s FFTT traditionnels ans un club affilié au Comité de Haute-Savoie.

Tous les joueurs de benjamins à vétérans sont autorisés à jouer.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes entre 1 mois et 15 jours avant l'épreuve dans « SPID espace MON CLUB ».

Tous les joueurs devront s'acquitter d'un droit d'inscription de 8 € fixé par le comité.

ARTICLE 3 : ORGANISATION SPORTIVE

Un joueur pourra disputer uniquement le tableau dans lequel se trouve son classement officiel FFTT de la phase 2.

Il y a 4 tableaux masculins :

- Tableau H8 : joueurs ayant moins de 899 points
- Tableau H10 : joueurs ayant entre 900 et 1099 points
- Tableau H12 : joueurs ayant entre 1100 et 1299 points
- Tableau H15 : joueurs ayant entre 1300 et 1599 points

Il y a 4 tableaux féminins :

- Tableau F5 : joueuses ayant entre 500 et 599 points
- Tableau F7 : joueuses ayant entre 600 et 799 points
- Tableau F9 : joueuses ayant entre 800 et 999 points
- Tableau F12 : joueuses ayant entre 1000 et 1299 points

Le coefficient est de 1.25

ARTICLE 4 : DEROULEMENT

Dans chaque tableau les joueurs sont répartis dans des poules de 3 ou 4 d'après leurs points classement mensuels (le dernier paru avant la clôture des listes).

Puis il y a un tableau à élimination directe.

Dans la mesure du possible des parties de classements seront jouées dans les tableaux à faible nombre d'inscriptions, ainsi que les places de 1 à 8 dans tous les tableaux.

L'organisation des tableaux peut être aménagée selon le nombre d'inscrits. Exemple :

il peut y avoir un seul tableau féminin s'il n'y a pas assez de filles dans leur tableau respectif.

Le club organisateur fournit les balles.

ARTICLE 5 : RETARD et FORFAIT

Retard

Le joueur doit impérativement prévenir le JA de son retard 15 mn minimum avant le début de la compétition.

Si un joueur arrive en retard alors que la poule est déjà commencée il peut disputer ses autres matches de poules.

Forfait

Si un joueur est forfait il doit prévenir par mail : cd74tt@wanadoo.fr et par sms au 06 09 77 70 41 (Stefan BRIERE) et/ou 06 14 46 28 76 (Elise DESCHAMPS), minimum 48h avant la compétition pour être sûr que le JA ait pris note de ce forfait. S'il ne prévient pas dans ce délai imparti il devra s'acquitter de 15 euros. L'amende sera réclamée à son club. Exception faite sur certificats médicaux pour blessure ou maladie.

ARTICLE 6 : QUALIFICATION

Selon le nombre d'inscriptions par tableau le nombre de qualifiés au niveau régional est différent. Cela se fait au pro rata.

ARTICLE 7 : RECOMPENSE

Les trois premiers de chaque tableau sont récompensés.

CRITERIUM VETERANS

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La coupe nationale vétérans est réservée aux joueurs et joueuses de nationalité française âgés de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours licencié(e)s FFTT traditionnels dans un club affilié au Comité de Haute-Savoie.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes entre 1 mois et 15 jours avant l'épreuve dans « SPID espace MON CLUB ».

Tout joueur devra s'acquitter d'un droit d'inscription de 8 € fixé par le comité.

ARTICLE 3 : ORGANISATION SPORTIVE

Un joueur pourra disputer uniquement le tableau dans lequel se trouve son âge.

Il y a 7 tableaux masculins et 1 tableau féminin.

Voici les 7 tableaux masculins :

- Tableau V40-V45 : joueurs âgés de 40 à 49 ans
- Tableau V50-V55 : joueurs âgés de 50 à 59 ans
- Tableau V60 : joueurs âgés de 60 à 64 ans
- Tableau V65 : joueurs âgés de 65 à 69 ans
- Tableau V70 : joueurs âgés de 70 à 74 ans
- Tableau V75 : joueurs âgés de 75 à 79 ans
- Tableau V80 : joueurs âgés de 80 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours

Les féminines jouent ensemble dans un tableau unique.

Le coefficient de l'épreuve pour les points classement est de 1.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT

Chaque catégorie est répartie en poules de 3, 4 ou 5 joueurs qualificatives pour un tableau à élimination directe.

Les 8 premières places sont jouées et dans la mesure du possible les autres parties de classements.

ARTICLE 5 : RETARD et FORFAIT

Retard

Le joueur doit impérativement prévenir le JA de son retard 15 mn minimum avant le début de la compétition.

Si un joueur arrive en retard alors que la poule est déjà commencée il peut disputer ses autres matches de poules.

Forfait

Si un joueur est forfait il doit prévenir par mail : cd74tt@wanadoo.fr et par sms au 06 09 77 70 41 (Stefan BRIERE) et/ou 06 14 46 28 76 (Elise DESCHAMPS), minimum 48h avant la compétition pour être sûr que le JA ait pris note de ce forfait. S'il ne prévient pas dans ce délai imparti il devra s'acquitter de 15 euros. L'amende sera réclamée à son club. Exception faite sur certificats médicaux pour blessure ou maladie.

ARTICLE 6 : QUALIFICATION

Pour s'inscrire au niveau régional la participation au critérium vétérans départemental est obligatoire quelques soient les résultats.

ARTICLE 7 : RECOMPENSE

Les trois premiers de chaque tableau sont récompensés.